

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUIL DE PARTICIPATION
FS/EM/16/2008**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que Axa Assurance Maroc représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Daniel Antunes, a déclaré le 28 avril 2008, avoir cédé sur le marché de blocs, le 25 avril 2008, 85.402 actions SMI, au cours unitaire de 610,00 DH, franchissant à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, Axa Assurance Maroc ne détient plus aucune action SMI

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma